

Les précurseurs

Mgr LANGEVIN

« Il en est qui pensent qu'ils n'est pas opportun de résister de front à l'iniquité puissante et dominante, de peur que la lutte n'exaspère davantage les méchants.

Léon XIII,
(*Sapientiae Christianae*)

« Un homme vient de mourir qui était un homme; un évêque vient de mourir, qui était un évêque. » C'est ainsi que Léon Gautier annonçait la fin de Mgr Freppel, ce vieux soldat frappé au milieu de la grande bataille, et qui confondait dans un même amour l'Église et la Patrie. Ces paroles nous reviennent à la mémoire au moment où nous tâchons de revivre les heures de juin 1915, quand la mort terrassa Mgr Louis-Philippe-Adélarde Langevin, archevêque de Saint-Boniface. Ce militant que Son Éminence le Cardinal Bégin appela alors « un défenseur de la foi et de notre race, » est vraiment le champion qui là-bas protestait avec énergie, quand on insultait Jésus-Christ ou l'Église, ou qu'on nous contestait l'un ou l'autre de nos droits si vaillamment conquis par tout le pays.

C'est qu'au jour de la prise de possession de son siège, Mgr Langevin entendait la grande voix de ses prédécesseurs lui crier de conserver le dépôt à lui confié : pure doctrine de Jésus-Christ telle qu'enseignée par la Sainte Église catholique; droits scolaires, alors comme aujourd'hui, si malheureusement foulés aux pieds. Lisez ces lignes écrites avec toute la spontanéité de son âme d'apôtre et de lutteur : « Comme hommes libres, comme chrétiens surtout, nous

devons maintenir les droits inaliénables que la loi naturelle confère aux pères de famille pour l'éducation de leurs enfants. Au nom de ces droits sacrés, sauvegardés par les traités les plus solennels, les promesses royales elles-mêmes, et reconnus par le tribunal de l'Empire britannique, que dis-je ? par Sa Majesté elle-même en conseil ; au nom de la justice et de l'équité, et pour l'honneur du drapeau britannique et de la province de Manitoba, Nous ne cesserons de réclamer nos écoles catholiques. »¹

D'aucuns ont sans doute trouvé que cette âme puissante réclamait avec trop d'éclat. Disons tout de suite qu'il nous plaît de ranger Mgr Langevin dans la catégorie des grands évêques dont saint Grégoire de Nazianze, leur contemporain, a dit : « Quelque doux et traitables qu'on les connaisse d'ailleurs, ils ne supportent point de devenir modérés et faciles, quand le silence et le repos trahiraient la cause de Dieu ; alors ils sont ardents à la lutte, impétueux dans le combat (car ici le zèle c'est une flamme), et ils sacrifieraient tout plutôt que d'omettre rien du devoir. »

Ces paroles, l'archevêque de Saint-Boniface ne les a jamais oubliées. On l'a toujours vu plein d'ardeur pour la cause de Dieu et la cause de sa patrie. Il n'a point cherché la lutte, il ne la désirait point, car si l'évêque lutte, c'est que l'Église souffre, que les droits des siens sont sacrifiés. Les politiques infatués de ce qu'ils appellent l'esprit de tolérance permettent bien à l'évêque de prier, de bénir, de pardonner ; ils supportent même chez lui l'apparence de l'action publique, à condition qu'il reste dans les généralités reconnues inoffensives. Mais veut-il combattre l'impiété de manière à gêner les impies, il manque de mesure ; s'il précise les doctrines de l'ennemi, s'il le nomme, il manque

¹ Mandement de prise de possession de Mgr Langevin.

de charité; s'il touche aux questions religieuses mêlées aux questions politiques, il manque de prudence. Le mot est lancé. Prudence ! que de capitulations l'on fait en ton nom ! Ici comme ailleurs, nous sommes plus ou moins imbus de libéralisme, et nous aimons trop la théorie du moindre mal : le vrai bien en souffre. Nous poussons trop loin le système de la tolérance et des concessions; on oublie que l'opportunisme « est un vice contraire à la prudence, parce qu'il fait fi de la vérité. »¹

Le parti des transactions, qui aime à s'appeler le parti de la conciliation, essaie d'affaiblir la vérité; on veut que celle-ci consente à respecter l'erreur et la spoliation des droits les plus chers à l'Église, à une race qui ne veut pas mourir. C'est ainsi qu'on arrive à déplorer les maux si bien décrits par le Père Janvier : « Avouons-le franchement, plus d'une fois, nous avons manqué de décision, et cette faiblesse a été le principe de mécomptes et de malheurs que chacun déplore trop tard. Sans doute à certaines heures, la tâche du pouvoir est difficile; un mot maladroit, un faux pas, un geste téméraire risquent de compromettre l'avenir et la fortune d'un peuple. Je conviens de tout cela et j'estime que nous devons être indulgents pour ceux qui ont erré par excès de timidité. Cependant, je suis obligé de rappeler que l'on n'est point capable de gouverner si l'on n'est capable de résoudre, au moment voulu, les problèmes compliqués; si, par crainte des oppositions, des critiques, des responsabilités, on recule devant les actes et les bienfaisants décrets réclamés par l'intérêt de tous; que l'excès de prudence n'est plus de la prudence. »²

¹ *Exposition de la morale catholique. La prudence chrétienne, carême 1917, page 19, Père Janvier.*

² *Prudence, Père Janvier, p. 126.*

Mgr Langevin aimait trop l'Église et son pays pour n'être pas homme de combat. Il ne garda dans aucune lutte la neutralité. Pouvait-il être neutre, quand les intérêts de la religion étaient en cause, quand on voulait s'emparer de l'âme des enfants, de ses écoles, quand on refusait aux siens le droit de parler la langue des aïeux? Pouvait-il, sous prétexte de modération, de sagesse, de conciliation, se prêter à des compromis de nature à entamer les droits de la vérité et le droit naturel?

Le compromis offre parfois des avantages transitoires sur les questions de fait; il est toujours dangereux au point de vue des principes. Aussi Mgr Langevin l'a-t-il toujours repoussé. Il voulait sauvegarder avant tout la pureté des doctrines et voyait dans la netteté des opinions la plus sûre des tactiques.

Évêque, il s'engageait à être le vigilant gardien de la vérité, au besoin son vengeur. « Je suis évêque, aurait-il pu dire avec Mgr Pie. Je suis parmi vous le consul de la Majesté divine. Si le nom du roi, mon maître, est outragé, si le drapeau de son Fils, Jésus, n'est pas respecté, si les droits de son Église et de son sacerdoce sont méconnus, si l'autorité de sa doctrine est menacée, je suis évêque, donc je parlerai, j'élèverai la voix, je tiendrai haut et ferme l'étendard de la vérité, l'étendard de la vraie liberté, qui n'est autre que l'étendard de la foi, l'étendard de mon Dieu. »

Au moins à trois époques solennelles de notre histoire, l'archevêque de Saint-Boniface se leva dans toute sa fierté d'évêque et de patriote pour défendre les écoles catholiques. En Amérique comme en Europe, les regards se tournent vers les écoles où les enfants de ténèbres veulent supplanter les fils de lumière.

Je n'ai pas à refaire ici cette histoire lamentable de la spoliation de nos droits scolaires en dehors de la province de Québec. Elle serait longue et inutile.

Qu'il nous suffise de rappeler que sous l'épiscopat de Mgr Langevin nous avons traversé trois crises scolaires : La première est celle du Manitoba commencée en 1890, et qui s'est terminée par le fameux règlement Laurier-Greenway-Tarte que le Pape Léon XIII a qualifié de « loi défectueuse, imparfaite, insuffisante ».

La seconde s'est développée lors de la constitution des deux nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, où nous avons obtenu dans sa forme définitive l'article 17 qui a du moins sauvegardé le principe du droit des minorités aux écoles séparées et à l'enseignement confessionnel. La troisième enfin naît à l'occasion de l'annexion en 1912 au Manitoba de la vaste contrée connue sous le nom de Keewatin, qui perdait alors ses droits garantis par la clause scolaire toujours vivante, « sortie du cerveau, de la pensée et du cœur d'Edward Blake, et votée en 1875 avec le concours des deux partis politiques, afin d'assurer pour toujours, disaient-ils, le droit des minorités et la paix sociale dans toute l'étendue de ces territoires. »¹ Il n'entre pas dans le cadre de cet article de résumer les débats du temps et de porter un jugement définitif sur les principaux acteurs de ce grand drame. Mais ce qui nous incombe c'est de montrer, planant au-dessus des partis politiques, la grande figure de Mgr Langevin qui réclame en 1896 comme en 1905, et en 1912 comme en 1896 et 1905, les droits des parents et de l'Église en matière éducationnelle. Cette indépendance courageuse ne fit que grandir sa popularité, et de son vivant

¹ *Pour la justice.* — Discours prononcé au Monument National, le 9 mars 1912, par M. Henri Bourassa.

même la légende s'emparaît de ses actes comme il arrive presque toujours pour les grands hommes. C'est qu'il pouvait dire en toute sincérité avec Mgr Pie : « Un seul parti pourra sauver le monde, le parti de Dieu. Il n'y a de salut que là. Abjurer nos rêves d'indépendance à l'égard de l'être souverain, et nous soumettre à lui; relever parmi les hommes le drapeau du prince de la milice céleste, avec sa devise : « Qui est comme Dieu ? — *Quis est ut Deus ?* » La conciliation ? Eh ! oui, sans doute, mais nous avons plus et mieux à faire que de rapprocher les hommes entre eux; le grand rapprochement à opérer, c'est de réconcilier la terre avec le ciel. Qu'on ne s'y méprenne pas : la question qui s'agite et qui agite le monde n'est pas de l'homme à l'homme; elle est de l'homme à Dieu. . . N'espérons point par de secrètes capitulations ressaisir ce que le ciel lui-même refuse. Le règne des expédients est fini; il faut que le règne des principes commence. »

* * *

L'important et le difficile dans ce monde, c'est de voir assez tôt l'œuvre qu'on doit y faire, de s'y consacrer tout entier, sans esprit de retour. Au jour de son sacre, Mgr Langevin eut le bonheur d'entrevoir l'œuvre à accomplir dans les vastes régions de l'Ouest. C'est ce qui donne une si merveilleuse fécondité à sa carrière épiscopale. Les âmes de ses diocésains, il les voulait pour les donner à Dieu; et il prit les moyens les plus efficaces pour les sauver. L'un de ces moyens, c'est la conservation de la langue nationale. L'archevêque de Saint-Boniface faisait écho à la grande voix de la tradition de l'Église romaine qu'il aimait avec passion, quand il défendait la langue des siens et voulait évangéliser les nouveau-venus dans l'idiome ancestral. Partout et

toujours l'Église s'est faite la protectrice des langues nationales, parce qu'elle reconnaît que le droit à la langue maternelle est l'un des droits naturels les mieux établis. Elle se rend également compte que l'usage du parler des aïeux est l'un des éléments les plus précieux de son apostolat. Aussi bien, Mgr Langevin fut-il au premier plan quand il s'est agi de défendre l'idiome de nos pères. Et qui oserait lui en faire un crime? La langue française pour nous est gardienne de la foi. « Née avec la France chrétienne, grandie et perfectionnée sous l'aile maternelle de l'Église, elle s'est plus pénétrée de catholicisme, de catholicisme pensé, raisonné, convaincu et convaincant que ses sœurs latines, que tous les autres dialectes de l'Europe. »¹ C'est cette langue mise pendant des siècles au service de la foi catholique que nous avons le bonheur de parler et de compter comme une des langues officielles dans notre confédération anglo-française. C'est dans cette langue que se fait la transmission de la foi au foyer familial. L'enseignement de l'école, l'enseignement de l'Église continuent celui de la mère et du père de famille. La foi devient vie et lumière parce qu'on l'apprend dans l'idiome coutumier, qui est la langue des premières prières et des premiers credo, celle qui a construit en nous l'édifice des connaissances, des croyances, de la mentalité intime.

Avec quelle ardeur Mgr Langevin luttait pour la langue française et comme il se serait réjoui des paternels encouragements du vicaire de Jésus-Christ qui veut bien que nous réclamions « par tous les moyens légitimes ... les interprétations et même les mutations » qui nous paraissent nécessaires pour assurer notre droit de parler et d'entendre notre

¹ Bibliothèque de l'Action française. — *La Langue, gardienne de la Foi*, par M. Henri Bourassa.

langue à l'église, à l'école, partout. Toutefois, la foi ardente et le zèle apostolique de Mgr Langevin ne se sont pas bornés à la défense de la langue française comme gardienne des croyances religieuses. Suivant l'affirmation si juste de Mgr Béliveau, le très digne et très ferme successeur de Mgr Langevin : « La conservation de la foi chez les nombreux immigrants que le gouvernement amenait dans nos plaines de l'Ouest, lui était un continuel souci. Pour atteindre ce but, il s'est efforcé de prendre le plus court, l'unique moyen : donner à chaque nationalité des pasteurs parlant sa langue. »¹

Aussi voyons-nous Mgr Langevin créer à Winnipeg deux nouveaux centres de vie religieuse pour ses diocésains de langue anglaise dont il possédait la langue avec maîtrise. Il procure des missionnaires, des églises, des prêtres, des écoles et des fonds à ses diocésains du rite ruthène. Sur les quatre-vingt-une paroisses qu'il érige en vingt ans, il s'en trouve pour les Allemands, les Polonais, les Italiens, les Syriens. Il envoya même en Galicie des prêtres canadiens s'initier au rite ruthène et acquérir la connaissance de la langue de ce peuple.

Son rêve dans l'établissement de son petit séminaire pour le recrutement du clergé, était aussi de donner des institutions spéciales à ses chers Ruthènes, dont il voulait sauver les âmes à tout prix. Et c'est cet apôtre que de vils calomniateurs ont parfois accusé d'aimer plus la langue des siens que la foi de Jésus-Christ.

* * *

Ah ! sa patrie, il l'a aimée sans doute. Et le Christ n'a-t-il pas aimé la sienne et pleuré ses malheurs ? Mais toujours Mgr Langevin s'est souvenu qu'il était évêque et

¹ Mandement de prise de possession de Mgr Arthur Béliveau.

père de toutes les âmes que Jésus-Christ lui avait confiées. Comme son maître, il avait le droit et le devoir d'aimer sa patrie; et il l'a aimée de toute sa grande âme. « Nous, Canadiens français, nous avons une patrie qui n'est ni la France, ni l'Irlande, ni l'Allemagne, ni l'Angleterre, ni l'Écosse, mais le Canada. Ne vous étonnez pas que nous éprouvions pour le maintien de notre langue un sentiment auquel tous les autres sont étrangers. Nous sommes les Canadiens par excellence. »

Et certes, Mgr Langevin avait raison.

Au surplus son patriotisme, qui s'inspirait de l'amour de la petite patrie d'abord, de l'amour du village natal, de sa chère province de Québec, qu'il salua avec tant de cœur et d'éloquence au Congrès de la Langue française, s'étendait au Canada tout entier. Relisez, ou plutôt écoutez encore l'évêque patriote, qui nous disait en ce jour de sa voix claironnante :

« Nous sommes chez nous, au Canada, partout où le drapeau britannique porte dans ses plis glorieux nos droits sacrés avec la trace de notre sang.

« Debout, libres et fiers, auprès de cet étendard qui flotte triomphalement sur tous les océans, nous lui jurons avec joie, foi et fidélité, mais nous lui demandons en retour de protéger toujours nos libertés, et nous clamons à tous les échos du pays, la vieille devise normande : « Dieu et mon droit ».

« Pour nous, la patrie s'étend jusqu'au dernier morceau de terre canadienne, jusqu'à la dernière motte, jusqu'au dernier brin d'herbe. Chacun de nous l'emporte avec lui dans son cœur, comme un trésor sans prix; et l'exilé mourant, loin des chers siens et de la douce terre natale, évoque avec amour l'âme de la patrie, lui envoie encore son souvenir le

plus affectueux, et lui réserve, avec Dieu, le dernier battement de son cœur. »

* * *

Au jour de la mort de Mgr Langevin, on a affirmé de son caractère les traits les plus variés. Ils étaient tous vrais, parce que le prélat a déployé dans presque tous les sens les énergies de sa riche nature, parce qu'il a réuni dans sa personnalité puissante les qualités les plus diverses, et d'ordinaire les plus inconciliables : une énergie indomptable, et une bonté de cœur qui se fondait parfois en tendresse, la hardiesse dans les conceptions et l'art de combiner les moyens dans la pratique.

Rien ne lui a manqué de ce qui fait les ouvriers des grandes choses : il eut la science, acquise surtout pendant ses huit années d'enseignement à l'Université d'Ottawa ; sa foi était vive. Comme le dit si bien Mgr Béliveau : « Au milieu des manifestations diverses de cette débordante activité, son grand esprit de foi lui rappelait sans cesse la nécessité de la prière pour l'établissement et la consolidation des œuvres de Dieu. Cette pensée du rôle capital de la prière, il a voulu l'affirmer par l'établissement d'un Carmel à Saint-Boniface. »

Plein d'une tendre piété pour Marie-Immaculée à laquelle il s'était consacré dans la Communauté des Oblats, il faisait du chapelet sa prière préférée. Il fut surtout filialement soumis au Saint-Siège. Toujours et sans hésitation il inclina sa personnalité altière et indépendante devant l'autorité souveraine du chef de l'Église pour lequel il avait « de la dévotion ».

Mais entre toutes les qualités diverses du grand disparu, le zèle religieux et le patriotisme ont établi une sorte

d'harmonie supérieure et facile à saisir. Aussi bien l'opinion publique, qui se trompe si souvent, n'a pas erré quand elle a affirmé sur toutes les notes de la gamme qu'avec Mgr Louis-Philippe-Adélarde Langevin disparaissait un grand évêque et un grand patriote.

* * *

Dans le *Roman de l'Énergie nationale*, Maurice Barrès nous représente sept jeunes « déracinés », tous petits-fils des soldats de la grande armée, sous le dôme des Invalides, penchés « sur ce puits où les architectes, qui désespéraient » de dresser à Napoléon « un trône suffisant, laissèrent s'enfoncer » son trop lourd cadavre. Ces jeunes écoutent le clairon épique qui reedit tous les grands instants de la vie de l'empereur des Français, et la légende se mêle à l'histoire pour raconter la destinée de celui qui avait le « don d'électriser les hommes ». Mais ce qui est l'aboutissant de toutes les phases de l'histoire et des transformations de la légende, c'est la formule si caractéristique :

« Napoléon ! professeur d'énergie. »

Des professeurs d'énergie ! Il nous en faut à l'heure actuelle. Il faut savoir profiter des leçons qu'ils nous donnent, si nous voulons être dignes toujours des grands aïeux qui ont tant peiné pour la défense et la propagation de la foi, pour la conservation de notre patrimoine national.

A genoux, près de la tombe de Mgr Langevin, grandissons nos âmes, transformons-les dans l'amour intense de la religion et de la patrie.

Abbé Philippe PERRIER.

LE PATRIOTISME DE JEANNE LE BER

„ Comme une sentinelle vigilante, elle se tenait debout pour la patrie. ”

(Eloge funèbre de Jeanne Le Ber.)

Aucun élément de beauté ne devait manquer à la Ville-Marie héroïque et mystique. Le sentiment religieux et le patriotisme se nuancent, dans les âmes, d'harmonieuses diversités. Ainsi la foi chevaleresque et délicate de Paul de Maisonneuve s'oppose à la croyance robuste et vive de Jeanne Mance; la piété sereine de Marguerite Bourgeoys met un peu de douceur aux convictions impétueuses, qui appellent les miracles, de Dollard des Ormeaux. Et bientôt, la vie de prière, d'ombre et de silence de Jeanne Le Ber, l'admirable recluse, nous révèle une mysticité très achevée.

Des forces spirituelles profondes façonnent vraiment ces héros. Si bien, qu'ils semblent même, en servant la patrie, transposer dans leur conduite extérieure les qualités du croyant. N'ont-ils pas, dans l'action, cette confiance hardie « qui soulève les montagnes », une capacité sublime de sacrifice et d'oubli de soi; ne retrouve-t-on pas, chez quelques-uns, les signes caractéristiques des mystiques agissants : la lucidité du regard, une pénétration lumineuse des faits, l'utilisation très à point des ressources immédiates, une prévoyance tenant presque de la divination? Leurs yeux qui plongent au loin, perçoivent également les sinuosités de la route.

Dollard, par sa fin héroïque, symbolise tout ce que le patriotisme doit à certaines heures de force, d'endurance et d'exaltation magnifique à la foi. Il est donné, par contre, à Jeanne Le Ber d'apporter au monde la preuve nouvelle qu'un spiritualisme élevé peut s'allier à l'amour clairvoyant de la patrie.

C'est aujourd'hui ce caractère de la vie de la recluse que je désire rappeler. Quelques traits, choisis avec soin, considérés attentivement, appuieront cette assertion.

L'année 1662 voit naître Jeanne Le Ber, année tragique et malheureuse, assombrie par la mort de Lambert Closse, le sauveur de Ville-Marie. Faut-il voir dans le rapprochement de ces deux faits plus qu'une simple coïncidence, une disposition secourable de la Providence? L'enfant prédestinée de Jacques Le Ber et de Jeanne Lemoyne devait, elle aussi, vivre et mourir des armes puissantes à la main : celles de l'imploration et de l'adoration réparatrice. Mais qui tranchera jamais ce mystérieux débat? Entre ceux qui luttent et ceux qui prient, le monde saurait-il désigner avec certitude, ses plus invincibles défenseurs?

La population de Ville-Marie, le 5 août 1695, assiste à un spectacle inoubliable et rare. Jeanne Le Ber, la riche héritière, la parente de l'illustre famille des Lemoyne de Longueuil, cette femme douce, de charmes extérieurs, intelligente et cultivée, adorée de son père, s'achemine vers la cellule construite par ses soins, et attenante à la chapelle des religieuses de la Congrégation. Entre les murs étroits de ce réduit, elle va vivre désormais. L'Église bénit son vœu de réclusion perpétuelle, et la foule présente à la cérémonie contient à peine les témoignages de son admiration.

L'image de la recluse dans la grâce et la beauté de son immolation, devait se graver dans l'esprit du peuple de Ville-Marie. Souvent, dans la suite, il attribuera à cette vie silencieuse et suppliante l'obtention de faveurs de choix.

Se trompe-t-il, vraiment, le peuple de Ville-Marie? Les lèvres de la recluse, lorsqu'elles s'ouvrent, ne font pas entendre des paroles indifférentes ou glacées. La réserve de Jeanne Le

Ber recouvre une sensibilité exquise. Tout ce qui touche à son pays ou aux siens l'atteint profondément. Anne Barroy, la cousine choisie entre toutes pour communiquer avec la recluse, connaît ce trait particulier de sa nature et rapporte, à l'occasion, devant sa parente, les événements décisifs de Ville-Marie.

On lui en intime parfois l'ordre. Ainsi, en 1711, à la nouvelle de l'arrivée imminente de l'armée anglaise, déterminée à conquérir le Canada peu en mesure de se défendre, Ville-Marie spontanément se tourne vers Jeanne Le Ber. Le danger qui menace le pays, elle demande qu'on le lui révèle. Anne Barroy reçoit de la recluse, très attentive, dès les premiers mots de la communication, cette calme réponse : « Non, ma sœur, la très Sainte Vierge aura soin de ce pays, elle en est la gardienne. Nous ne devons rien craindre. » L'espoir renaît partout à cette déclaration. On ne met pas en doute un seul instant les vues optimistes de Jeanne Le Ber. Temoignage manifeste de la vénération populaire à son égard ! Le baron de Longueuil, cependant, désire recevoir de sa cousine une preuve palpable de son union d'âme avec ses compatriotes. Il sollicite la faveur d'un drapeau sur lequel elle aurait tracé quelques mots. Jeanne Le Ber acquiesce avec simplicité à ce vœu. Et bientôt, « M. de Belmont, supérieur du Séminaire, bénit l'étendard, le remet solennellement entre les mains de M. de Longueuil, dans l'église paroissiale de Ville-Marie, en présence du peuple accouru ».

Détail touchant ! Jeanne Le Ber se préoccupe, à cette heure critique, de la moisson des religieuses de la Congrégation. Elle les prie de fixer, à la porte du bâtiment qui la contient, une image de la Vierge, qu'elle a entourée d'une invocation. La dévotion du peuple dérobe cette image, et, confuse, la douce recluse doit la remplacer.

Les événements confirment les paroles prophétiques de Jeanne Le Ber. Nous savons par l'histoire quelle dérouté subit l'armée de Walker, dont une partie de la flotte va s'anéantir sur les récifs de l'Ile-aux-Oeufs. Ville-Marie n'a à déplorer aucune perte de vie.

Si des faits d'une telle gravité trouvent chez Jeanne Le Ber une oreille attentive, l'exposition de besoins plus simples ne la touche pas moins. Les pauvres reçoivent des vêtements confectionnés de sa main. Les souliers de paille qu'elle porte en toutes saisons, son unique robe de serge gris-blanc, lui permettent de faire des largesses. La tâche de prédilection de la recluse, cependant, est de préparer les linges et les ornements destinés aux églises de Ville-Marie. Il serait impossible, nous disent les historiens, d'évaluer le nombre de ses ouvrages. En 1721, M. de Belmont écrit : « Outre presque tous les ornements qui sont présentement à la Congrégation, elle a fourni à toutes les paroisses du Nord et du Sud du gouvernement de Montréal, des chasubles, des devants d'autel, des bouquets et d'autres ornements. » L'église de Ville-Marie lui doit, à elle seule, « un ornement complet à fond glacé d'argent, composé du devant d'autel, de la chasuble, des dalmatiques, et de la chape, entièrement brodés de sa main ».

Jeanne Le Ber, il faut le rappeler, a conservé l'usage de sa fortune. Elle couvre elle-même les frais de ses dons multiples. Entraînée par l'élan de sa foi, elle avait voulu, à l'époque de son vœu de reclusion, se dépouiller de ses biens. Son père, appuyé par son directeur, n'y avait pas consenti. Prévision remplie de sagesse. Nul mieux que cette âme avertie ne pouvait en disposer utilement.

Peu de temps avant sa mort, elle donne une dernière preuve de sa générosité clairvoyante. Durant l'année 1713, poussée sans doute par le pressentiment de sa fin prochaine, elle presse les Sœurs de la Congrégation d'accomplir le vœu de Marguerite Bourgeoys mourante : la reconstruction et l'agrandissement du pensionnat de la Congrégation. Elle assure la religieuse économe, effrayée des responsabilités matérielles à encourir, que tout viendra à point. Elle ne se trompe pas. Des secours inattendus parviennent aux religieuses, et un an plus tard, les bâtisses sont achevées.

Jeanne Le Ber s'accorde alors la douceur de faire un don suprême au Couvent qu'elle aime par-dessus tout, et sur lequel plane le souvenir de Marguerite Bourgeoys, l'amie dont elle garde fidèlement la mémoire. N'a-t-elle pas désiré vivre sous le même toit que la fondatrice de la Congrégation ? Ne donnait-elle pas, à cette époque, afin de lever certaines difficultés, « la plus grande partie de la somme nécessaire à la construction de la nouvelle église du Couvent », qui devait également contenir sa cellule ?

En vertu d'un contrat signé un mois avant sa mort, le 9 septembre 1714, Jeanne Le Ber consacre ce qui lui demeure de fortune à la fondation de sept places gratuites dans le pensionnat nouvellement construit. « Ne croyant pas, dit-elle dans l'acte, pouvoir faire du peu de bien qui lui reste, un meilleur usage et qui contribue davantage à la gloire de Dieu d'en appliquer le revenu au soulagement d'un certain nombre de filles, dont les parents sont dans l'impossibilité de leur faire donner toute l'instruction et l'éducation nécessaires. » Il faut relire ce document, et s'édifier du sens pratique de la recluse. Elle détermine elle-même le genre d'éducation que recevront ses protégées.

Par ce beau geste, Jeanne Le Ber procure de précieux avantages à ses compatriotes. Les besoins scolaires de Ville-Marie vont croissant, et la recluse fait preuve, une fois de plus, d'un esprit préventif étonnant.

Entre la cellule, où parviennent à peine les bruits du monde, et les demeures chrétiennes de Ville-Marie, un mystérieux courant de sympathie s'est établi. De secrètes intelligences, une solidarité merveilleuse apparaissent entre celle qui implore, et ceux qui agissent et combattent.

Jeanne Le Ber, ce beau lys de l'Église canadienne, cette adoratrice qui veille et prie pour la patrie qu'elle aime, attache plus profondément encore son regard de sainte sur le coin de terre privilégié de Ville-Marie.

Marie-Claire DAVELUY.

12 juillet 1919.

La fête acadienne

Cette livraison de l'Action française est la dernière que recevront nos lecteurs avant la fête nationale acadienne. Nous voulons en profiter pour offrir à nos frères d'Acadie, les aînés de la famille française sur ce continent, l'hommage de notre infrangible souvenir et nos meilleurs vœux de bonheur.

Dieu protège à jamais la noble Acadie!

INNOCENS EGO SUM

« Je suis innocent du sang de cet homme juste ! » Telle est la phrase que Pilate jeta à la foule des Juifs ameutée contre Jésus et réclamant sa tête. Le proconsul se lavait les mains du crime qu'il savait qu'elle allait commettre. Tout l'ouvrage d'*Acadia*, d'Édouard Richard, tend également à montrer que la Grande-Bretagne peut se rendre ce témoignage : « Je suis innocente des malheurs du peuple acadien ! Je puis me laver les mains de sa déportation, de son exil sur des plages inhospitalières. »

A ce point de vue, le chapitre trentième de ce grand travail, remarquable à tant d'autres égards, avait, dans la pensée de l'auteur, une importance tout à fait exceptionnelle : il marquait le point culminant de la thèse qu'il s'était juré à lui-même de faire accepter du public, et qu'à force de se payer, j'allais dire de se griser de mots, il avait fini par regarder comme une vérité désormais hors du domaine de la discussion. Voici la genèse de cette thèse dans son esprit :

Comme tant de nos hommes politiques canadiens-français, Richard était extrêmement épris des institutions britanniques; pour lui, l'Angleterre avait toujours été la grande dispensatrice des idées libérales dans le monde. Ayant étudié le régime parlementaire anglais surtout à travers les considérations tendancieuses et imprécises de publicistes tels qu'un Macaulay par exemple, il s'était constitué au sujet de tout le système de gouvernement britannique un état d'esprit très curieux, à base de bienveillance et d'admiration ingénue. En 1895 ou 96, alors qu'il était à Arthabaska, je me rappelle qu'il publia, dans

l'Union des Cantons de l'Est, un article pour expliquer, dans un sens éminemment favorable, un mot qu'avait prononcé Wilfrid Laurier, et qui avait donné lieu à bien des critiques. Se caractérisant lui-même, Laurier s'était appelé *British to the core*, expression qui à plusieurs avait paru étrange dans la bouche d'un Canadien français. Édouard Richard prétendit en donner la justification : Laurier avait voulu signifier par là non seulement sa loyauté, mais encore son admiration à l'égard des institutions britanniques en général, et, dans l'espèce, son amour pour la forme de gouvernement que l'Angleterre avait donnée au Canada, et qui, à ses yeux attendris, était comme une sorte d'idéal. Or, dans tout ce commentaire apologétique de la pensée de son ami, l'on sentait que Richard se définissait aussi bien. *British to the core* lui semblait la formule propre à servir de devise à tout homme politique canadien, et, en général, à tout sujet anglais, à quelque nationalité qu'il appartînt. Pareil état d'esprit datait de loin chez notre auteur. L'on conçoit qu'il en était de meilleurs pour aborder impartialement, et sans parti-pris, une période scabreuse pour la politique anglaise comme l'histoire de l'Acadie, surtout depuis 1710 jusqu'à la déportation et au delà. Il lui fallait donc, à toute force, admettre ce fait brutal — la déportation de tout un peuple, — et, chose difficile ! le concilier avec le libéralisme britannique, ou du moins faire en sorte que ce prétendu libéralisme ne souffre pas détriment d'un pareil crime. Pour y arriver, le plus simple était de disjoindre les éléments de cette question complexe, et de montrer, d'un côté, les hommes d'État anglais, sinon ignorant tout de ce qui se tramait dans la péninsule acadienne, sinon s'en désintéressant avec un égoïsme superbe et jugeant de très haut cette petite difficulté coloniale, du moins se laissant involontairement tromper par leurs mandataires, incapables,

de si loin, de voir le fond des choses, ouvrant enfin les yeux après des années et des années d'inconscient aveuglement, intervenant, à la dernière heure, dans la personne du secrétaire d'État, Thomas Robinson, pour empêcher la perpétration du forfait, quand il était trop tard, hélas;—de l'autre, des gouverneurs sans entrailles, un William Shirley, de son siège de Boston, un Cornwallis, surtout un Lawrence, qui, de longue main, préparent ce plan d'exil des Acadiens, s'entendent pour que la métropole n'en soupçonne rien, bernent leurs supérieurs hiérarchiques, agissent comme des potentats, méprisent même les ordres si sages qui leur viennent d'outre-mer. Et quand Lawrence, exécuteur des hautes œuvres, s'en ouvrira à Londres, tout aura été consommé.

Le tableau que nous venons de dresser résume la thèse capitale de l'auteur d'*Acadia*, concernant le partage des responsabilités dans l'affaire de la déportation. A l'apparition de son ouvrage, la presse anglaise et française du Canada, comme aussi bien journaux et revues d'Angleterre, naturellement ! avaient accepté sans plus ses conclusions là-dessus. Après tout, comme dirait l'autre, on est *loyaliste* ou on ne l'est pas. Et si on l'est ! . . . Mais aux États-Unis, le paradoxe sur lequel reposait cette thèse fut clairement saisi et franchement signalé par quelques critiques. L'on nous permettra d'en apporter ici des preuves. Ainsi, le 11 janvier 1896, le *New York Times* consacrait à l'ouvrage une longue étude qui se terminait par ces réflexions : « M. Richard considère évidemment ce qu'il a à dire sur la question de la responsabilité comme la partie la plus importante de son travail. Il blâme le gouverneur Lawrence pour avoir expulsé les Acadiens, et prétend avoir bien prouvé que cet homme doit porter la pleine responsabilité de ses cruels édits. Il a conscience, avoue-t-il, que le

gouvernement de la métropole n'a pas autorisé l'acte de ce gouverneur, n'a pas été informé que cet acte devait se produire, ni ne l'a approuvé après qu'il eut été accompli. Or, les preuves qu'apporte M. Richard sur ce point ne nous paraissent pas concluantes. Il y a au contraire des documents, dont l'auteur fait usage dans son livre, qui montrent avec évidence que l'Angleterre, pendant des années, en fait, pendant toute la captivité des Acadiens, voulait se débarrasser de cette colonie [d'étrangers]; il n'y a pas l'ombre d'un signe qui indique que l'Angleterre se souciait le moins du monde de ce qui pouvait arriver aux Acadiens; enfin, et ceci est grave, il n'y a pas le moindre indice que l'Angleterre ait fait quoi que ce soit pour améliorer le sort de ceux qui avaient été exilés, ou accompli le plus petit acte de réparation envers ceux qui avaient été traités le plus inhumainement du monde. Il nous est impossible de tomber d'accord avec le jugement de M. Richard. *L'Angleterre a été responsable de la déportation des Acadiens et elle doit en assumer l'ignominie.* »

L'auteur de cette critique s'est donc donné la peine de recenser tout l'ouvrage, et il trouve, avec beaucoup de raison, que les pièces mêmes que l'auteur cite à l'effet d'exonérer la Grande-Bretagne, loin de prouver sa thèse, l'infirmement et disent tout le contraire. L'on conviendra que ce n'est pas là, pour un historien, une démonstration que l'on peut appeler réussie. . .

Dans le *Midland Magazine* d'avril 1896, nous lisons ceci : « M. Richard acquitte généreusement le gouvernement de la métropole de toute participation au crime, nonobstant certaine correspondance publiée qui en porte la responsabilité tout près des Lords du Commerce; de leur bureau de Londres, ceux-ci exerçaient un contrôle direct sur Lawrence, président du Conseil de la Nouvelle-Écosse.

L'on tient d'ordinaire un gouvernement responsable des actes de ses agents; et il semble qu'i. y a toutes les raisons de regarder les Lords du Commerce comme ayant endossé les mesures prises par leur représentant. . . » Pour finir, voici un extrait d'un long article consacré à *Acadia* par la *New York Tribune* : « Le lecteur remarque que l'une des principales « découvertes » de M. Richard est l'innocence du gouvernement britannique dans l'affaire de la déportation. L'expulsion fut un épisode purement et exclusivement colonial. L'auteur a des pages et des pages là-dessus. L'on pourrait en inférer que la question ne s'est jamais présentée à aucun historien antérieur; mais c'est chose connue depuis longtemps qu'en ce cas-ci, comme en tout autre cas du même genre, le gouvernement britannique s'arrangea de façon à décliner toute responsabilité diplomatique. . . »

Ces diverses citations montrent bien que Richard n'a persuadé de l'innocence du gouvernement anglais dans l'affaire de la déportation que ceux qui, pour une raison ou pour une autre, étaient d'avance convertis à cette idée, ou encore ceux qui ont accepté de confiance sa thèse, sans prendre la peine de la confronter avec les textes. Mais les esprits indépendants, libres de tout préjugé en l'espèce, et qui ont examiné la question de près, n'ont pas manqué de voir que l'auteur, en voulant exonérer la métropole, s'était d'abord lancé dans une entreprise risquée, maladroitement chevaleresque, que, pour son malheur, les documents mêmes qu'il citait ruinaient par la base. Il avait eu beau solliciter les pièces officielles, et les tirer par les cheveux, leur sens obvie donnait souvent un démenti formel à ses commentaires et annihilait au préalable l'effet de ses triomphantes conclusions. Encore un coup, ce n'est pas là un résultat dont un historien puisse être très fier.

Et donc, sa thèse héroïque, qui s'accordait si bien à son état d'esprit, presque inexplicable chez un descendant direct d'un peuple persécuté à mort par les Anglais, et dont il avait, au surplus, emprunté les grandes lignes à Casgrain, Édouard Richard l'avait énoncée dès la préface de son ouvrage; il y était revenu fréquemment au cours des vingt-neuf premiers chapitres, parfois sans apporter l'ombre d'une preuve propre à l'étayer, et parfois, — ô merveille d'illorgisme ! — à l'occasion d'un document officiel qui se retournait contre l'idée même qu'il voulait mettre en relief : en sorte que le lecteur tant soit peu averti ouvrait de grands yeux, et se demandait ce que venaient faire ces éloges intempestifs de la largeur de vues, de la sagesse politique, du libéralisme des hommes d'État britanniques, quand les dépêches émanées de ces hauts personnages allaient à l'encontre de ces belles affirmations. Mais c'était au chapitre trentième d'*Acadia* qu'il se réservait de produire la maîtresse-pièce qui allait, selon lui, éclairer d'un jour aveuglant la magnifique ordonnance de sa construction arbitraire, et lui donner une solidité telle qu'elle s'en irait vers la postérité revêtue de toutes les garanties possibles de durée. Ce point d'histoire sortait désormais du domaine des questions discutées et passait au rang des vérités définitivement acquises à l'esprit humain. Aussi, il faut admirer avec quel accent triomphal l'auteur chante sa découverte et de quels dithyrambes il l'accompagne ! Nous doutons que Pindare lui-même se soit élevé plus haut dans l'échelle du lyrisme. Seulement, pourquoi faut-il que toute cette dépense d'enthousiasme, ce cliquetis de mots sonores et vides, cette éloquence à froid tombent à plat devant la réalité ? Voici, en effet, des réflexions de bon sens qui jettent une douche sur ce beau feu, et qui calment ces

ardeurs dont la générosité n'a eu que le tort de se tromper d'adresse.

Il s'agit donc de la « fameuse » dépêche du secrétaire d'État, Thomas Robinson, si chère au cœur de tous ceux qui voient dans la politique coloniale britannique un modèle d'humanité, et dans son attitude à l'égard des Acadiens, en particulier, le *nec plus ultra* d'un libéralisme où la tendresse le dispute à la justice sociale. Cette dépêche est datée du 13 août 1755. Fut-elle expédiée sur-le-champ? Quand arriva-t-elle à destination? Les archives que nous avons pu consulter ne le disent pas. Tout ce que nous savons, c'est que Lawrence l'avait reçue avant le 30 novembre 1755, puisqu'il la mentionne dans une lettre écrite ce jour-là au même personnage. Lui était-elle parvenue beaucoup plus tôt? ou venait-elle seulement de lui être remise? Là-dessus nous nous perdons en conjectures. Maintenant, prenons cette dépêche pour ce qu'elle n'est pas, à savoir : une protestation contre la déportation projetée, une défense d'opérer pareille chose, alors 1° Nous pouvons trouver que cette défense vient bien tard : quand, par ses communications datant déjà d'un an, Lawrence avait donné clairement à entendre que c'était cela qu'il voulait, expulser les Acadiens, pourquoi le ministre avait-il tant attendu avant de se mettre en travers de ce plan et de l'étouffer dans l'œuf? 2° Puisque Robinson affirme que, dès le mois de mai 1755, une sorte de concordat avait été conclu entre l'ambassadeur de France et le roi d'Angleterre, pour régulariser le sort des Acadiens, pourquoi n'est-ce qu'en août, c'est-à-dire trois mois après, qu'il s'est décidé à en faire part à Lawrence? 3° Devons-nous plutôt prêter à Robinson un réel machiavélisme, et croire qu'il aura envoyé cette dépêche sans se faire d'illusion aucune sur sa portée pratique, et seulement pour se couvrir, lui et son

gouvernement, devant la postérité, et se laver ainsi les mains du crime qui allait être perpétré ?

La vérité est beaucoup plus simple que tout cela. Et la vérité est qu'il n'y a pas trace, dans ce document, de protestation contre la déportation. Le temps pressait cependant, et Robinson n'était pas sans le savoir. Pourtant, toute la première partie de sa lettre est consacrée à ergoter sur les divers sens possibles des mots : *to drive away the French inhabitants*, que Lawrence avait employés dans sa dépêche du 28 juin 1755, relative à la prise de Beauséjour, et à laquelle Robinson répondait. Oui, comme un pédagogue en mal de distinctions, il repasse les significations variées que l'expression susdite pouvait avoir dans l'esprit du gouverneur. Et pour conclure à quoi ? L'on s'imagine, en bonne logique, que Robinson, après ce préambule, va dire à Lawrence : « Quoi que ce soit que vous ayez entendu par là, et que vous ayez voulu parler de tous les habitants français de la péninsule, ou des Acadiens des villages avoisinant Beauséjour, ou seulement de ceux qui étaient dans Beauséjour même, nous ne voulons admettre aucune de ces diverses interprétations, et nous vous défendons absolument d'exécuter quoi que ce soit qui ressemble à une expulsion partielle ou générale. » Si le secrétaire d'État avait parlé ainsi, l'on pourrait encore trouver qu'il s'y était pris un peu tard pour intervenir en faveur des Acadiens; du moins y aurait-il eu intervention véritable de la part de son gouvernement; et la dépêche en question constituerait un argument sérieux, irréfutable même, à l'appui de la non-complicité de l'Angleterre dans le martyre infligé aux Acadiens.

Au lieu d'une conclusion semblable et d'une pareille fin de non-recevoir, voici à quoi Robinson aboutit :

« *LET YOUR INTENTION HAVE BEEN WHAT IT WILL, IT IS NOT DOUBTED, BUT THAT YOU WILL HAVE ACTED UPON A STRICT PRINCIPLE OF IMMEDIATE AND INDISPENSIBLE SECURITY TO YOUR GOVERNMENT. . .* »

C'est-à-dire : « Quelle qu'ait pu être votre intention, et quelque signification qu'il faille attacher aux mots de votre lettre : *to drive away the French inhabitants*, il n'est pas douteux que vous ayez agi en vous inspirant du strict principe de la nécessité d'assurer le salut public; vous aurez pris pour base de la mesure que vous aurez adoptée, quelle qu'elle ait été d'ailleurs, l'indispensable nécessité de procurer la sécurité de votre gouvernement. »

La phrase est au *passé*. Qu'est-ce à dire? Sinon que Robinson considère que ce *drive away the French inhabitants*, sous quelque forme que Lawrence l'ait conçu, est déjà accompli. Et c'est là la dépêche que l'on arbore triomphalement pour établir que la Grande-Bretagne s'est opposée à la déportation! Tout ce qui inquiétait le secrétaire d'État était que l'alarme se répandît dans le camp acadien, qu'une révolte y éclatât, ou que, chassés de la province, ces habitants n'allassent renforcer les colonies françaises avoisinantes. La question d'humanité n'entre pas en ligne de compte; l'intérêt matériel prime tout. Et du moment qu'il saura que Lawrence s'y est pris de façon que non seulement il n'ait pu y avoir de révolte, pour la bonne raison que l'on aura eu la précaution d'enlever aux Acadiens leurs armes, et que, sous prétexte de les convoquer pour leur donner lecture d'une proclamation royale, l'on aura emprisonné des centaines de chefs de famille; du moment qu'il saura que Lawrence s'est arrangé de façon que la déportation ait lieu, mais pas à l'avantage des établissements français voisins, puisque les Acadiens auront été

dispersés parmi les colonies britanniques, et qu'on ne leur aura pas même laissé la liberté de choisir le lieu de leur exil, alors, sir Thomas Robinson n'aura plus qu'à battre des mains devant tant de prévoyance de la part du gouverneur de la Nouvelle-Écosse et qu'à *ratifier* sa belle action. Ce que lui et ses collègues n'ont pas manqué de faire du reste, ainsi qu'on le peut voir dans la *lettre édifiante* des Lords du Commerce à Lawrence, en date du 25 mars 1756. « Nous avons soumis au secrétaire d'Etat de Sa Majesté le passage de votre lettre relatif à la déportation des habitants français et aux mesures que vous avez prises pour l'exécuter ; et comme vous représentez que cette déportation était indispensablement nécessaire à la sécurité et à la protection de la Province dans la présente situation critique de nos affaires, nous ne doutons pas que votre conduite à ce sujet ne reçoive l'approbation de Sa Majesté. » (*N.S.D.* page 298)

Que si, malgré la *phrase condamnatrice* de la dépêche du 13 août, l'on osait encore soutenir contre toute évidence que ladite dépêche renfermait le *veto* du gouvernement au projet de déportation, alors que restait-il à faire à l'égard du téméraire qui avait passé outre à l'ordre de ses chefs ? Le devoir de ceux-ci n'était-il pas de le casser, de le rappeler, de lui faire son procès, de le désavouer ? C'est la pratique constante du pouvoir en pareil cas. Or, cela n'a pas eu lieu pour Lawrence. Au contraire : en récompense, on l'a nommé immédiatement, de président du conseil et lieutenant-gouverneur qu'il était, gouverneur-en-chef de la Nouvelle-Écosse. Singulier *désaveu* de sa conduite ! Et quand, malgré tout cela, nos historiens persistent à vouloir exonérer la Grande-Bretagne de toute complicité dans cette affaire de la déportation, en vérité ils s'enfoncent dans l'inexplicable et s'abiment dans l'absurde.

Il nous a été très pénible de constater que, dans son *manuscrit original*, aussi bien que dans l'édition anglaise, *Acadia*, Édouard Richard avait laissé de côté, dans sa citation de la dépêche de Robinson, la petite phrase, mais d'une importance souveraine en la matière! — où la déportation est *considérée comme une chose du passé*. Nous ne soupçonnions pas d'abord qu'il avait ainsi amputé cette lettre de sa partie la plus essentielle; nous nous en sommes aperçu en confrontant son texte avec celui de Akins (*N.S.D.* 278-9-0.), qui est officiel. Et cela nous a fait mal. Casgrain en avait fait autant, il est vrai. Et Richard serait excusable dans une certaine mesure s'il n'avait eu sous les yeux que Casgrain. Mais il était à la source, il possédait la compilation des *Nova Scotia Documents*. Seulement, il y avait, dans la source, quelque chose qui le gênait. Et, tout comme l'auteur de *Un Pèlerinage au pays d'Évangéline*, il a écarté cet obstacle, il a sauté prestement par-dessus une toute petite phrase, parce que cette phrase malencontreuse ruinait l'échafaudage de ses sophismes et de ses paradoxes, tenacement monté dans le seul dessein préconçu d'exonérer l'Angleterre de participation à l'un des plus grands crimes de l'histoire. Et cela n'est pas à sa louange, nous le disons à regret, mais la probité nous y oblige.

Après tout ce que nous venons d'examiner, la conclusion qui s'impose est celle-ci : l'Angleterre s'est rendue responsable de la déportation des Acadiens.

La conscience religieuse n'a jamais ratifié l'absolution que Pilate se donnait à lui-même quand il disait : « Je suis innocent du sang de ce juste ! »

La conscience humaine ne peut pas davantage ratifier le verdict d'innocence que les historiens, complaisants ou intéressés, accordent à la Grande-Bretagne dans la question de la déportation acadienne.

Dans un cas comme dans l'autre, les faits sont là, qui en disent plus que toutes les paroles : et ces faits sont accablants.

Henri d'ARLES.

ON DEMANDE UN MÉCÈNE

La vieille querelle est, je pense, en bonne voie d'apaisement : Nous avons une littérature. Mais une autre question se pose : Quelles manifestations de vie donne-t-elle ? Malgré un progrès dont nous nous réjouissons, convenons que notre littérature n'est encore remarquable ni par sa qualité, ni par son abondance, ni par sa variété. Son pire défaut, du reste, c'est peut-être que trop souvent elle n'est pas canadienne dans son inspiration. L'auteur du meilleur roman du terroir est un Français. Sans engager nos écrivains à pasticher avec des variantes infinies Maria Chapdelaine, on peut regretter que ce ne soit pas l'un d'eux qui ait écrit cette œuvre forte. Mais le filon n'est pas épuisé. Il y a d'autres veines et d'autres sources. Ce n'est pas la matière, c'est l'ouvrier qui fait défaut. Bref, la littérature manque de bras.

Pourquoi notre littérature n'est-elle pas plus parfaite, plus abondante, plus canadienne ? N'est-ce pas surtout parce que le temps manque à nos écrivains et à plusieurs autres qui pourraient écrire ?

Il faut vivre, et vous avez sans doute entendu dire que la vie est chère. Le bruit court aussi que, dans notre pays, écrire n'est pas un métier ou, si vous préférez, une carrière. Quand on veut écrire, chez nous, il faut commencer par faire autre chose, autre chose qui n'a la plupart du temps qu'un vague rapport avec les lettres. Un tel pratique le droit, un poète est tout prosaïquement notaire, celui-ci catalogue à la journée des livres disparates, celui-là est versé dans une spécialité étrangère à son art. On ne peut être au four et au moulin. Aussi lorsque le soir, la tête encore bourdonnante de la besogne et des préoccupations du jour, l'écrivain à ses heures, comme on le nomme judicieusement, s'installe à sa table de travail, il n'a ni le temps ni la lucidité qu'il faut pour écrire et — ce qui est plus grave, sans doute — pour méditer.

Or, comme il est plus facile de faire courir son imagination, cravachée par des réminiscences livresques, que d'observer et de peindre, cela explique peut-être pourquoi notre littérature n'est pas plus souvent canadienne.

Et le public se désintéresse. Il lit peu d'ouvrages canadiens et s'en excuse en assurant que les œuvres manquent, tandis que plusieurs qui pourraient écrire ne le font guère et se justifient en affirmant que le public manque. C'est, on le voit, le cercle vicieux, l'impasse. Comment en sortir? On a voulu constituer d'abord un public. Ne vaudrait-il pas mieux favoriser auparavant l'éclosion des œuvres qui finiraient bien par faire violence au public?

Le gouvernement de Québec, à la législature de 1917, a inséré dans la loi des subventions aux municipalités scolaires le vœu que celles-ci affectassent à l'achat d'ouvrages canadiens la moitié du subside attribué aux livres de prix. Pour des raisons que nous ignorons, ce texte est jusqu'ici demeuré inopérant. Et c'est dommage, car il faudrait bien, une bonne fois, attacher un peu moins d'importance à la rutilance des couvertures et se préoccuper un peu plus de la valeur littéraire et éducative des livres de récompense. Cette discrète initiative aura peut-être des suites quelque jour; mais elle demeurera insuffisante. Ce qu'il nous faut, c'est un Mécène. Et voilà le grand mot lâché.

Nous sommes en présence, quoi qu'on dise, d'une... question économique. L'homme de lettres, bien qu'il ne vive pas seulement de pain, ne peut s'en passer. En attendant le succès de librairie, ne serait-il pas expédient de créer des prix de littérature? Ce genre d'encouragement, qui présente quelques inconvénients s'il offre plusieurs avantages, a en France même des partisans et des adversaires. Dans une enquête que mena naguère la Revue, on posa des objections vite réfutées par les avocats des prix littéraires, qui l'empor-

tèrent par 13 voix contre 9. « Seule l'absence d'une critique sérieuse et avertie — déclare un antagoniste — donne une apparence de raison d'être à l'institution des prix. » Et je crois bien que, dans notre pays, l'argument se retourne. A ceux qui craignent que « la séduction des prix ne risque d'exercer une influence fâcheuse sur d'excellents talents, en les écartant des voies où ils auraient pu laisser libre cours à une originalité qui pourrait devenir savoureuse, » Paul Reboux rétorque : « Jadis, les pensions accordées aux adeptes des beaux-arts et des belles-lettres assuraient à l'Art ce qui lui manque aujourd'hui : de l'unité, de la discipline, du style. La cassette de François Ier, celles de Louis XIV et de Louis XV n'ont pas empêché la production de chefs-d'œuvre. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour la cassette de Marianne ? » Souriant, E.-M. de Vogüé ajoute : « Les prix littéraires font des heureux sans nombre; ils flattent doucement la vanité : 1° de ceux qui les fondent; 2° de ceux qui les décernent; 3° de ceux qui les reçoivent. Pourquoi négliger ce moyen facile de faire plaisir à tant d'honnêtes gens ? » C'est là leur moindre avantage.

Aussi en France, où écrire est cependant une profession régulière, les prix de littérature abondent (Prix Goncourt, Prix national, Prix Sully-Prudhomme, Prix des Annales, Prix de ci, Prix de ça). Au Canada, où tout décourage d'écrire, personne ne songe à encourager l'écrivain. Loin de prétendre qu'il soit vénal je soutiendrais que, le médecin excepté, c'est celui qui travaille le plus pour la gloire et pour des prunes; j'affirmerais même que, sans excepter le journalier, c'est de tous les hommes qui peinent le moins rétribué. Le peintre vend ses toiles, le sculpteur obtient des commandes, le musicien a un public, des élèves; mais l'écrivain n'a rien à attendre de personne. Quand son gagne-pain lui permet de satisfaire aux exigences de l'éditeur, il publie parfois un livre qui se

ressent d'avoir été conçu dans la fatigue. Et son œuvre provoque, au milieu de l'immuable indifférence du public, quelques critiques blessantes et quelques louanges si outrées qu'elles sont peut-être encore plus blessantes.

Il conviendrait pourtant de reconnaître la valeur de l'effort littéraire; il importerait d'encourager l'écrivain en suscitant ensemble des œuvres, des lecteurs et des critiques. C'est pour cela qu'on demande un Mécène. Que le mécénat soit exercé par le gouvernement ou par un particulier, qu'importe ! pourvu qu'on ait un Mécène. A dire vrai, le rôle mécénien siérait plutôt à l'État, car le développement de notre littérature est une question nationale. Au fait, Mécène n'était-il pas un homme d'État ?

Justement, la Chambre s'est préoccupée il y a quelques mois de former une élite intellectuelle. M. Séverin Létourneau proposa même le vote de \$25,000 dans l'objet d'envoyer chaque année en Europe et aux États-Unis « dix de nos jeunes gens les mieux doués » afin d'en faire de « véritables compétences ». En attendant que ces louables propos académiques prennent la consistance d'un texte de loi, ne pourrait-on pas attribuer annuellement trois, quatre ou cinq mille dollars en prix littéraires répartis par roulement sur les matières suivantes, par exemple : Histoire, géographie, roman, poésie, théâtre, ouvrages d'enseignement, de vulgarisation, de critique ?

Une initiative comme celle-là ne tarderait pas, nous semble-t-il, à donner des résultats. Elle mettrait les intellectuels en mesure de consacrer plus de temps aux recherches, au travail littéraire, à la rédaction d'ouvrages propres à répandre l'instruction, à ouvrir l'intelligence. Toutes les œuvres ne seraient pas excellentes, sans doute; mais plusieurs, qui offriraient quelque intérêt, verraient le jour. Lues davantage parce qu'elles auraient plus de notoriété et de prestige, elles formeraient le public canadien qui n'a besoin que d'être formé.

LÉON LORRAIN.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Comptabilité anglaise

Comme pour confirmer les quelques remarques que contenait notre chronique de mai, un lecteur m'envoie le nom du traité de comptabilité en usage dans l'académie commerciale que fréquente son fils : *American Bookkeeping Series by Lloy E. Goodyear*, édité par *Goodyear-Marshall Publishing Co., Cedar Rapids, Iowa*.

Un autre se plaint en ces termes : « On me signale que dans la nouvelle liste des livres adoptée par la commission scolaire de Montréal, l'exclusif manuel de comptabilité est anglais. Si le fait est authentique, il y a certes lieu plus que jamais pour la *Ligue des Droits du français* d'intervenir promptement et énergiquement. L'institution de la grande commission scolaire porte en soi plus d'une atteinte à la liberté des municipalités, des paroisses et des pères de famille dans l'éducation. Que des raisons sérieuses aient milité en faveur d'une telle institution, passe ! Mais nous ne saurions permettre que la nouvelle commission use de ses prérogatives exorbitantes pour dénationaliser nos enfants en leur imposant une comptabilité anglaise. »

Une réforme nécessaire

Chose certaine, c'est que cet enseignement utilitaire qui satisfait peut-être quelques esprits, déplaît à la grande majorité de nos compatriotes. Si nos maisons d'éducation veulent conserver la confiance des pères de famille, elles ne peuvent continuer dans cette voie. Nous leur demandons respectueusement d'étudier avec soin la question — les vacances s'y prêtent — et d'y apporter la solution que leur suggéreront le bon sens, l'amour des traditions et la saine pédagogie.

La lettre suivante stimulera peut-être les bonnes volontés hésitantes. Elle montre que le français occupe dans les affaires, au Canada, la place que nous voulons qu'il occupe. Son sort est réellement entre nos mains. C'est un brave curé des Cantons de l'Est qui écrit au secrétaire de la *Ligue des Droits du français* :

« Monsieur le secrétaire,

« En février dernier je recevais un superbe catalogue de la maison *Christie Grant Limited*, de Winnipeg; il avait cependant un énorme défaut pour nous, puisqu'il était unilingue (va sans dire « anglais »).

« Je pris sur moi de le faire remarquer respectueusement, mais fermement aux expéditeurs, leur faisant part de mon intention bien arrêtée de ne prendre connaissance que du catalogue *français* ou *bilingue* qu'ils voudraient m'envoyer. Plusieurs ont souri à ce mouvement jugé *inutile* et *quasi* ridicule.

« Voici qu'après un mois d'attente, je reçois de la maison nommée plus haut des circulaires rédigées en excellent français et la promesse d'un catalogue sous peu.

« C'est de nature à encourager les moins ardents dans la lutte et à faire rougir de honte ceux qui sont prêts à sacrifier leur langue pour obtenir la sympathie des Anglais ou leurs faveurs.

« Ce succès n'est pas le premier que je puis enregistrer, et j'ai plus que jamais l'intention de continuer le travail commencé pour le triomphe de Sa Majesté la Langue française. »

Quand on veut s'affirmer Autre exemple. Un avocat de Montréal vit un jour s'installer dans son quartier, un peu cosmopolite, une pharmacie qui sur ses enseignes ignorait complètement le français. Cette manière d'agir, écrivit-il aussitôt au propriétaire, vous privera certainement de ma clientèle et de plusieurs autres. Quelques jours plus tard, réparation était faite et les lettres françaises s'alignaient, à côté des lettres anglaises, sur la devanture repeinte à neuf.

Même fierté chez un jeune notaire. Une banque canadienne-française lui sert des chèques (*special cheque*) uniquement rédigés en anglais. Plainte au bureau de l'inspecteur, qui se défile. Intervention auprès du président lui-même. Intervention courtoise mais ferme, dont les effets se font aussitôt sentir. On s'étonne, on affirme que le principe de la banque a toujours été de servir les clientèles françaises et anglaises dans leur langue respective, puis finalement on avoue qu'ordre vient d'être donné de faire imprimer aussitôt les chèques demandés...

Inertie coupable Malheureusement, pour deux ou trois qui protestent et agissent, combien dorment et supportent tout ! Ainsi une compagnie montréalaise affiche actuellement à la porte ou à la fenêtre de nos meilleurs citoyens une pancarte complètement anglaise, indiquant le nombre de livres de glace que chacun désire. C'est une insulte ! On dit même que priée de respecter notre langue, la compagnie s'y est obstinément refusée. Qu'attend-on alors ? Qu'attend-on pour agir ? pour faire le seul geste qui convienne — car il

n'y a pas l'embarras du choix — d'autant plus que d'autres compagnies fournissent, elles, des pancartes bilingues ?

Ah ! quel vent ou quel fléau viendra secouer notre inertie et nous redonner la fierté de notre sang ?

En allant au congrès Nous avons terminé cette chronique, quand un ami est venu nous raconter l'incident arrivé au cours du voyage des congressistes de l'A.C.J.C. Un des garçons de table, sur le bateau, ignorait totalement le français. Or le premier convive qu'il eut à servir était le président de l'Association catholique des Voyageurs de commerce, un des plus vaillants défenseurs des droits de notre langue. On devine ce qui se produisit. Il fallut, pour régler le cas, faire venir un des principaux officiers. Celui-ci donna des explications qui n'expliquaient pas grand chose. A la suite de cet incident, une protestation, concernant à la fois le texte unilingue des menus et celui des affiches, fut aussitôt signée par les nombreux passagers. Elle est actuellement entre les mains du gérant de la *Canada Steamship Co.* Espérons qu'elle produira des fruits. Quoi qu'il en arrive d'ailleurs, le geste du président de l'A.C.V.C. n'aura pas été vain. « Après avoir entendu cet homme, me disait un jeune, je n'hésiterai plus jamais à protester. Je me sentais trop fier ce jour-là ! »

Pierre HOMIER.

ARRÉRAGES

Quelques-uns de nos abonnés sont encore en retard. Ainsi que nous les en avons avertis par lettre, nous prendrons la liberté de faire traite sur eux dans un délai de 10 jours, à défaut de paiement.

Nous savons bien que ces retards ne sont dûs qu'à la distraction et à l'oubli, mais nous prions nos lecteurs de noter que l'envoi de deux, trois ou quatre avis a vite fait de pratiquer dans la mince recette de chaque abonnement une brèche de dix ou douze pour cent, sans compter les frais de bureau. C'est une perte relativement considérable et que chacun, une fois averti, aura à cœur d'éviter à une œuvre qui vit surtout de dévouement.

Dans l'envoi d'un courrier assez volumineux, il peut se glisser des erreurs. Nous nous en excusons d'avance et nous prions qu'on veuille bien nous en avertir le plus tôt possible.

JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

LE CANADA APOSTOLIQUE¹

Le nouveau livre de M. Bourassa est une révélation pour la plupart d'entre nous. Nous connaissions des faits particuliers, nous n'avions aucune idée de l'ensemble de l'œuvre de l'apostolat canadien. Ce n'est pas, non plus, une œuvre unique ayant une direction d'ensemble; ce sont autant de missions particulières nées spontanément un peu partout dans le Canada, mais procédant du même principe, la foi, et d'un même besoin d'action, la charité.

En apprenant l'importance de ces missions, nous qui avons douté quelquefois de la profondeur du sentiment catholique des Canadiens, nous ne pouvons plus douter que la source de tant de bien ne soit profonde et puissante pour rejaillir ainsi sur la terre étrangère.

Français du Canada, nous sommes ici pour rendre témoignage de la foi devant l'hérésie et le paganisme ambiants. L'isolement où nous a tenus la différence de notre langue de celle de la majorité a préservé providentiellement notre foi. Cette différence nuit à notre apostolat sans doute, mais moins que l'eût fait l'absorption inévitable de notre race par la race anglo-saxonne; ce qui importe avant tout, c'est que nous demeurions un témoignage vivant de la foi, « que notre lumière luise devant les hommes afin qu'ils voient nos bonnes œuvres et qu'ils glorifient notre père qui est dans les cieux ».

Le monde est aveugle : il ne voit pas le bien; mais cela n'empêche pas le bien d'exister. Il n'existe même qu'à la condition d'être méconnu; c'est le sort promis à tous les apôtres, d'être méconnus, sinon persécutés. « Le disciple n'est pas au-dessus du maître », aussi les œuvres philanthropiques obtiennent des monuments : les œuvres de la charité héroïques et sans nombre passent le plus souvent inaperçues.

C'est d'ailleurs le caractère de la vraie grandeur de ne pas frapper les yeux et de ne pas se révéler par des signes matériels. Qu'est-ce que la vraie grandeur sinon la grandeur morale, celle de l'âme? Et quel rapport peut-il y avoir entre cette supériorité et le déploiement du faste et l'appareil de la force? Jean-Baptiste, vêtu de peaux de bêtes, ne fut-il pas le plus grand parmi les enfants des femmes? Et le Fils de l'homme naquit non loin du palais d'Hérode, dans une étable; ses premiers courtisans furent des bergers, et c'est là que seuls vinrent l'adorer ceux à qui sa présence fut révélée d'en haut.

¹ *Le Canada apostolique*, Bibliothèque de l'Action française, par Henri Bourassa.

Considérons seulement ce qui se passe autour de nous : c'est à la simplicité de ses manières que se révèle le grand seigneur; le grand savant n'affiche pas sa science dans la conversation, ni sa supériorité dans les congrès : ses œuvres seules parlent pour lui.

De même pour les saints : « *Opera eorum sequuntur eos.* » Leurs œuvres les suivent : ils ne les projettent pas à la face du monde. Mais il est utile que leurs œuvres soient connues et que leur lumière luise devant les hommes.

M. Bourassa a donc fait une chose très opportune en publiant le recensement des œuvres apostoliques de notre pays. Il l'a fait avec cette information consciencieuse qui prévient toute contradiction et l'élévation d'idée que suggère un pareil sujet. Il termine son livre par une réponse à la question suivante : « Pourquoi le catholicisme a-t-il fait « si peu de progrès chez les nations païennes? Pourquoi le sang de « tant de martyrs est-il resté stérile? Pourquoi la parole de Dieu, « portée jusqu'aux confins de la terre par des milliers de missionnaires, « a-t-elle éveillé si peu d'écho dans le cœur et l'esprit des infidèles? » La réponse est navrante : elle se trouve dans le scandale donné par les peuples chrétiens. Leurs vaisseaux, qui portaient les missionnaires, apportaient en même temps chez les peuples païens, les scandales du schisme et de l'hérésie, les scandales de leur politique spoliatrice, de leur exploitation honteuse de l'œuvre des missionnaires, les scandales de leurs vices et de leurs injustices.

Ne nous hâtons pas cependant de conclure à la stérilité de l'œuvre des missionnaires : le Christ est parti « en vainqueur pour vaincre ».

Bien plus décourageante est, à première vue, le spectacle de la vie chrétienne dans la chrétienté même. Dès le quatrième siècle tous les royaumes de l'Europe et de l'Afrique, encore humides du sang des martyrs, étaient tombés dans l'hérésie. Les rois barbares, qui servaient Rome au temps de sa puissance, ne l'avaient détruite que pour prendre sa place parmi les persécuteurs de l'Église. Le schisme grec était à la veille d'éclater, et Mahomet allait bientôt ravir à la foi chrétienne pour des siècles, l'Asie, l'Afrique et les deux extrémités de l'Europe. A peine le croissant avait-il commencé de reculer que l'Europe abandonnait l'Église, et dans le monde moderne le protestantisme ou l'esprit révolutionnaire règnent dans tous les états civilisés. Aujourd'hui nous pouvons apercevoir quelques flots de terre au milieu du déluge universel, comme ce royaume de Pologne se relevant au milieu des ruines des trois grands empires qui l'avaient submergé, symbole providentiel de l'impuissance des portes de l'enfer.

Devant cet éternel recommencement il ne faut pas désespérer. Nous sommes des « serviteurs inutiles », mais Dieu fera croître là où nous aurons semé. Après tout, le royaume de Dieu n'est pas de ce monde. Ne tombons pas dans l'erreur des Juifs : n'exigeons pas pour ce royaume, le seul vrai, le seul grand, les marques extérieures de la grandeur et les hommages du monde.

Que nos apôtres continuent d'évangéliser et de semer dans les champs du Seigneur; la moisson est grande, mais les ouvriers sont en petit nombre. Ne jalousons pas pour notre pays le bien qu'ils vont faire ailleurs; ne disons pas qu'il y a assez d'œuvres et d'apostolat à faire chez nous, que notre propre moisson réclame tous nos bras. C'est le propre des foyers ardents de rayonner; la charité ne connaît pas de limites.

D'ailleurs là où brille déjà, comme ici, le flambeau de la foi, l'apostolat existe dans chacun de nous. Soyons simplement chrétiens véritables, vivant selon les maximes de notre foi, et nous serons apôtres; que notre lumière luise devant nos « frères séparés » et devant tous ces hommes qui, dans la chrétienté même, ne reçoivent plus qu'une demi-lumière. Qu'ils connaissent par nous Celui qui les a appelés, et qu'ils soient sans excuse, et nous sans faute de leur incrédulité. Voici d'ailleurs les conclusions de l'auteur : « Fille de la France chrétienne et « apostolique, notre nationalité a pris naissance dans une admirable « poussée d'apostolat. Nous n'avons pas le droit de laisser en friche le « patrimoine de foi et de charité expansive que les fondateurs de la « Nouvelle-France nous ont légué. . . » « Noblesse oblige, dit un vieux « proverbe; et plus encore que la noblesse des origines, la noblesse issue « des munificences de Dieu. Comme la France d'autrefois, nous devons « porter aux autres peuples la surabondance des grâces de choix que « Dieu nous a prodiguées. »

C.-E. DORTON.

LE PETIT MONDE ¹

Les lecteurs de l'*Action française* connaissent-ils *Le Petit Monde* de Louis Dupire, dont J.-B. Lagacé a spirituellement illustré la couverture ? Dupire — tout le monde le sait, sauf Dupire lui-même — a une prose alerte, aisée, souriante, ce qui est la marque du bon français; il a soudain des coups d'aile, des trouvailles, de fugitifs attendrissements, ce qui est le propre du bon style. Et il a par surcroît, ce qui est presque merveille

¹ *Le Petit Monde*, par Louis Dupire.—Édition du *Devoir*.

à notre époque de sécheresse, de l'imagination. Pour nous promener au milieu du petit monde où s'élabore l'avenir de notre race, il a su se mettre à l'échelle des enfants. Il les connaît. Il les aime. Il les a... croqués. L'observation quotidienne des bambins lui a permis de démêler quelques éléments de la déroutante psychologie enfantine. Il ne nous exhibe pas l'enfant idéal, construit selon les données de la puériculture. Il nous montre des enfants nature, des enfants vivants. Mais pour être moins scientifiques, ils n'en sont ni moins beaux ni moins intéressants. Et tout cela est simple, frais, sincère. Combien *Le Petit Monde* nous repose du nôtre ! — L. L.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

Au pays de Dollard — Nous publions en *Partie documentaire* le remarquable discours prononcé au Long-Sault, le 24 juin dernier, par le premier secrétaire général de la *Ligue des Droits du français*, M. le Dr Gauvreau. Ce discours, on le sait, a été fait à l'occasion du pèlerinage des Jeunes, auquel l'*Action française* a été heureuse d'accorder son patronage mais dont l'initiative appartient tout entière aux jeunes des collèges.

La cérémonie du 24 juin a été fort intéressante. Au pied du monument, des allocutions ont été prononcées par M. l'abbé Gareau, M. l'abbé Verner, le R. P. Joseph-Papin Archambault, S. J., M. le Dr Joseph Gauvreau et M. l'abbé Noël Fauteux. Au retour, sur le bateau, d'autres allocutions ont été prononcées par MM. Albert Joannette, du collège Sainte-Thérèse, Maurice Archambault, du collège de l'Assomption, et Jean Lallemand, du collège Sainte-Marie, de Montréal.

Le 7 septembre prochain, un autre pèlerinage au pays de Dollard aura lieu, sous le patronage, cette fois encore, de l'*Action française*, mais organisé par les paroissiens de Ville-Énard.

Ainsi se fonde la tradition.

Campagne d'été — La grande campagne d'été, c'est, pour les amis de l'*Action française*, une campagne de propagande. Les nombreux déplacements de vacances devraient permettre de faire connaître dans plusieurs milieux nouveaux nos livres et notre revue. Qu'on veuille bien en profiter : il est partout des bonnes volontés qui ne demandent, pour passer à l'action efficace, qu'une légère secousse.

C'est ainsi que, tout en se reposant et se promenant, on peut jeter les bases d'une puissante campagne de diffusion pour *les Rapailages*, *l'Almanach* et nos différentes publications. On peut apprendre aux

gens les combinaisons diverses qui permettent d'acheter ces publications à bon marché, etc. Sachant qu'ils peuvent, par exemple, combiner des commandes, les faire expédier à des adresses diverses et cependant bénéficier des réductions justifiées par leur commande globale, beaucoup se risqueront à faire des achats qu'ils n'oseraient point tenter autrement. Si vous manquez de renseignements, priez simplement vos interlocuteurs de s'adresser à nos bureaux.

Aux bureaux — Il n'y a point de vacances pour le comité directeur de l'*Action française*. Les réunions se poursuivent comme pendant les autres mois de l'année. On prépare la campagne d'automne, de nouvelles publications, des conférences, etc. Nous voudrions cette année organiser en dehors de Montréal d'assez nombreuses conférences. A nos amis de l'extérieur de se mettre aussitôt que possible en relations avec nous.

Notre concours de propagande — Notre concours de propagande se terminera avec le dernier courrier distribué à Montréal le 31 août. Nous en rappelons rapidement les principales conditions :

Seize prix seront attribués, selon le nombre des points recueillis : 1 premier prix de \$25; 1 deuxième prix de \$15; 2 prix de \$10; 4 prix de \$5; 8 prix de \$2.50.

Les points seront calculés d'après l'échelle suivante : Abonnements de 1919, 5 points chacun; Abonnements de 1920, 10 points chacun; Abonnements de 1918, 10 points chacun; Les trois abonnements à la même adresse, 30 points.

En tout cas, il ne peut s'agir que d'*abonnements nouveaux*. Les renouvellements et prolongations ne comptent point, pas plus que les soldes d'abonnements en cours. La collection de 1918 sera tout de suite adressée aux nouveaux abonnés, de même que les livraisons parues de 1919. La collection de 1918 se vend \$2, l'abonnement de 1919 et de 1920 est de \$1 par année, payable d'avance.

Le concours s'est ouvert le 1er juillet. Le résultat sera proclamé dans la livraison de septembre de l'*Action française*. Les concurrents sont libres de recueillir les abonnements où ils voudront, de grouper leurs efforts, etc. Nous ferons simplement le total des abonnements et des points obtenus.

Nous prions qu'on ait bien soin, en expédiant chaque nouvel abonnement, de spécifier : *Pour le concours... Doit être attribué à X...*, en précisant bien les noms et les adresses.

Toute la correspondance doit être adressée à *Concours d'abonnement, l'Action française*, 32, Immeuble de la *Sauvegarde*, Montréal.

Jean BEAUCHEMIN.

PARTIE DOCUMENTAIRE

LE SAINT-SIÈGE ET LES CANADIENS-FRANÇAIS DE L'ONTARIO

Les Canadiens français de l'Ontario avaient, lors de leur dernier congrès, adressé au Souverain Pontife la lettre suivante :

Ottawa, le 1er mars 1919.

A Sa Sainteté

le Pape Benoît XV.

Très Saint Père,

Les membres de l'Association Canadienne française d'Éducation d'Ontario, réunis à Ottawa pour leur convention biennale, sous la présidence d'honneur de Leurs Grandeurs Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface et Mgr l'Évêque de Haileybury, et sous la présidence active de l'honorable Philippe Landry, sénateur, profitent de l'occasion qui leur est offerte pour déposer aux pieds de Votre Sainteté les sentiments de profond respect et de filiale soumission dont ils sont animés envers Votre très auguste et très vénérée personne.

Ils ont lu avec une joie indicible la belle et consolante lettre *Litteris Apostolicis* que Votre Sainteté a daigné adresser à Son Éminence le Cardinal Bégin et à tout l'épiscopat canadien concernant la question bilingue ontarienne, et ils ont puisé dans cette lecture, en même temps qu'un immense réconfort dans leurs épreuves, un amour plus vif pour la Sainte Église Apostolique et Romaine.

En leur nom et au nom de toute la population franco-ontarienne, ils remercient très cordialement Votre Sainteté de cette haute marque de bienveillance envers une minorité consciente de ses droits et soucieuse de garder intact le double trésor de sa foi et de sa langue, et ils prient Votre Sainteté de croire que, dans leurs luttes légitimes pour la survivance française en l'Ontario, ils s'efforceront de ne jamais s'écarter des voies si sages tracées par Votre Sainteté.

De Votre Sainteté les fils très humbles, très reconnaissants et très obéissants,

Le Comité exécutif de l'Association,

(Signé) Philippe LANDRY, président.

Le Saint Père a daigné faire adresser à M. Landry la réponse suivante :
Dal Vaticano, 20 mai 1919.

Monsieur le Président,

Le Souverain Pontife a daigné agréer avec une paternelle bienveillance l'hommage de vénération et de soumission filiales que vous lui avez offert au nom des membres de l'Association Canadienne française d'Éducation d'Ontario, réunie naguère à Ottawa pour leur assemblée biennale.

Les nobles sentiments exprimés dans votre adresse du 1er mars sont un nouveau témoignage du dévouement et de l'attachement de votre chère Association ainsi que de la population franco-ontarienne à la personne du Vicaire de Jésus-Christ et au Saint-Siège.

Comme gage des faveurs divines, Sa Sainteté accorde de cœur au digne président, aux membres de l'Association Canadienne française d'Éducation d'Ontario et à leurs familles la Bénédiction Apostolique.

Je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte de vous exprimer, Monsieur le Président, les sentiments de ma haute considération.

(Signé) P. Card. GASPARRI.

A l'honorable Philippe Landry, *sénateur*,

Président de l'Association Canadienne

française d'Éducation d'Ontario,

Ottawa.

DISCOURS DE M. LE Dr GAUVREAU
AU LONG-SAULT

M. le Dr Gauvreau, premier secrétaire général de la Ligue des Droits du français, qui représentait l'Action française au pèlerinage des Jeunes, le 24 juin dernier, a prononcé devant le monument de Dollard, au Long-Sault, le discours suivant :

C'est le moment de se recueillir, de se rappeler le souvenir des sauteurs de notre race, de s'agenouiller sur leur tombe glorieuse, de s'inspirer des sentiments qui les animaient : sentiments qui ne sont pas morts avec eux, mais qui ont grandi, de génération en génération, silencieusement, comme la sève s'est ajoutée, couche par couche, sous l'écorce des grands arbres maintenant disparus, à l'ombre desquels, pendant deux siècles et demi reposèrent, ignorés, leurs ossements.

Vous êtes la preuve vivante que les sentiments de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons persistent toujours au cœur de la race canadienne-française.

Rendant hommage aux braves de jadis qui ont sacrifié leur vie pour nous sauver, au nom des braves d'aujourd'hui qui luttent d'autre façon mais non moins vaillamment pour nous conserver, chapeau bas, hommes de demain, l'*Action française* vous salue respectueusement et amoureusement !

Elle me prie en outre de rappeler le fait historique qui nous amène en si grand nombre, aujourd'hui, sur les bords enchanteurs de la rivière des Outaouais, et d'en tirer quelques leçons.

1660 ! Depuis cinquante-deux ans l'Habitation de Champlain est construite, Québec est fondée.

Ville-Marie ne compte encore que dix-huit ans d'existence.

De Québec à Ville-Marie, le long du fleuve Saint-Laurent, du côté sud, à toutes les huit ou dix lieues, sont groupées, sans défense, quelques familles.

Survienne une invasion, Ville-Marie est la première victime.

Partout, l'anxiété est d'autant plus grande, cette année-là, que l'on sait la décision prise par les barbares d'opérer en masses.

Dans le cours du mois d'avril, des Algonquins, canotant entre Tadoussac et Sorel, ont fait prisonniers trois Iroquois, éclaireurs d'avant-garde, et leur ont arraché leur secret. Leur chanson de mort ne fut qu'une terrifiante révélation.

Seule la ville de Québec est en état de défense, mais elle ne serait plus qu'une prison où l'on mourrait de faim si la campagne était ruinée, remarquent les *Relations*.

Fuir n'est pas possible. Tout le monde, le long de la côte, est averti. Il n'y a qu'à tenir ou à mourir !

Pour retarder la grande épreuve et, par impossible, détourner le flot barbare qui s'achemine vers Ville-Marie, Dollard des Ormeaux, commandant de la garnison, se met à la tête de seize compagnons pour aller, en éclaireurs, combattre les Iroquois.

Avec l'ardeur qui caractérise votre âge, mais aussi avec toute la préméditation de guerriers consommés, ils arrêtent leur plan, choisissent le lieu de leur sacrifice, *celui-ci*, prennent l'inébranlable résolution de mourir plutôt que de demander quartier, font leur testament, se confessent, communient côte à côte dans la petite chapelle de l'Hôtel-Dieu, et se jurent fidélité dans le sacrifice suprême de leur vie qu'ils entrevoient nettement comme le seul aboutissant possible de leur exploit.

Le 19 avril, montés sur des canots d'écorce, ils sont en marche vers le Long-Sault.

A deux milles de la Pointe à Callières qu'ils viennent de quitter, de l'un ou de l'autre côté de la petite île Saint-Paul, propriété actuelle des sœurs de la congrégation Notre-Dame, il leur faut donner la chasse à un parti d'Iroquois qu'ils mettent en déroute.

Nicholas Duval est tué.

Soulard et Juillet se noient.

Les survivants reviennent à Ville-Marie enterrer chrétiennement leurs morts.

Trois autres Montréalais prennent la place des premiers sacrifiés.

De nouveau en marche, à la hauteur des rapides de Sainte-Anne-de-Bellevue, ils sont retardés pendant huit jours par l'affluence des glaces qui encombrant l'embouchure de l'Outaouais.

Le premier mai enfin, ils campent, ici, sur le coteau où nous sommes.

Un mauvais fortin de pieux leur sert d'abri.

Anahotaha à la tête de quarante Hurons, et *Miltiwemeg* avec six Algonquins, porteurs d'une permission de M. de Maisonneuve, se joignent à eux.

Le brave gouverneur n'a pas su se défier de cette marchandise sauvage.

Ce que nous savons au juste, c'est que le combat dura dix jours.

C'est que les Iroquois furent, un certain moment, huit cents à l'attaque.

C'est que tous les Hurons, moins leur chef *Anahotaha*, passèrent du côté des assiégeants.

Les sept Algonquins moururent au poste.

Trois cents Iroquois jonchèrent le sol.

Un seul blessé français fut amené dans les cantons iroquois pour la torture.

Stupéfaits de la résistance de cette poignée de braves, les Iroquois abandonnent leur projet d'attaquer les places fortifiées et de dévaster le pays d'alentour.

La Nouvelle-France est sauvée !

Le 3 juin 1660, les noms des dix-sept Français, morts au champ d'honneur du Long-Sault, furent inscrits, tels que voici, sur le registre mortuaire de Montréal :

Adam Dollard des Ormeaux, commandant, âgé de vingt-cinq ans.

Jacques Brassier, âgé de vingt-cinq ans.

Jean Tavernier, dit la Hachetière, armurier, âgé de vingt-huit ans.

Nicolas Tillemont, serrurier, âgé de vingt-cinq ans.

Laurent Hébert, dit LaRivière, âgé de vingt-sept ans.

Alonié de Lestres, chaudiernier, âgé de trente et un ans.

Nicolas Josselin, âgé de vingt-cinq ans.

Robert Jurée, âgé de vingt-quatre ans.

Jacques Boisseau, dit Cognac, âgé de vingt-trois ans.

Louis Martin, âgé de vingt et un ans.

Christophe Augier, dit Desjardins, âgé de vingt-six ans.

Étienne Robin, dit Desforges, âgé de vingt-sept ans.

Jean Valets, âgé de vingt-sept ans.

René Doussin, sieur de Sainte-Cécile, soldat de la garnison, âgé de trente ans.

Jean Lecompte, âgé de vingt-six ans.

Simon Grenet, âgé de vingt-cinq ans.

François Cusson, dit Pilote, âgé de vingt-quatre ans.

Pour que cette liste d'héroïques victimes généralement citée soit complète, il faut lui ajouter :

Nicolas Duval, tué le 19 avril.

Soulard, noyé le 19 avril.

Juillet, noyé le même jour.

Anahotoha, chef Huron, mort comme les Français au champ d'honneur.

Mittiwemeg, chef Algonquin, mort comme les Français et Anahotoha au champ d'honneur.

Six Algonquins, morts comme les Français, Anahotoha et leur chef au même champ d'honneur.

Ce qui porte à vingt-huit au lieu de dix-sept le nombre de ceux qui méritent, au même titre, le nom de « sauveurs de la Nouvelle-France ».

Messieurs, voilà le fait, dans sa simplicité grandiose. Vous le connaissiez. Déjà vous l'avez longuement médité : c'est à cause de cela que vous êtes ici.

L'Action française désire que s'établisse la tradition de rappeler ce fait héroïque de 1660, d'une façon religieuse et constante, chaque fois qu'un groupe de nos compatriotes jugera opportun de venir, en ces lieux bénis, prendre contact avec les aïeux, retremper sa foi, restaurer son amour du pays, rehausser sa croyance au sacrifice comme gage de survie nationale.

L'Action française désire en plus que celui qui rappelle le fait historique le commente à sa façon, selon l'inspiration des circonstances et de son âme.

Que vous dirai-je que déjà vous n'avez lu ou que l'on ne vous ait dit touchant ce douloureux épisode de notre histoire ?

Qu'importe ! Permettez que je donne libre cours à mes pensées présentes. Laissez-moi vous parler en homme qui aime ses enfants, qui aime son pays.

Tout le long du voyage, vous vous en êtes peut-être aperçus, j'ai médité sur vous.

D'une part, je songeais au bonheur qu'a le pays qui vous possède.

D'autre part, je songeais à ce qui vous attend, et à la façon dont chacun interprétera pour lui-même les événements de sa vie.

Je ne veux en rien diminuer les illusions de votre âge. Avoir des illusions c'est le signe le moins contesté de la jeunesse. Heureux ceux qui peuvent en conserver toute leur vie !

Je ne veux pas non plus amoindrir l'idéal que vous entendez poursuivre.

Mais le temps vient, hélas, plutôt hâtivement que très tard, où l'idéal rêvé dans sa jeunesse, s'alourdit des contraintes de la subsistance, s'assombrit des défections de l'amitié, se voile des ombres multiples accumulées le long de la voie, plus ou moins à notre insu, par cette multitude de sentiments qui s'étalent au grand jour dans la vie des coquins, mais dont les germes, de pareille façon, attendent, au fond du cœur de tout honnête homme, l'occasion de le tenter.

Que cette révélation ne vous effraie pas ! C'est l'épreuve nécessaire, inévitable. De même que dans l'ordre moral, tout homme qui lutte, tout homme qui combat, tout homme qui veut rester un homme ne saurait échapper aux convoitises de l'une des trois grandes concupiscences, de même dans l'ordre national, et je parle pour mon pays, tout homme qui lutte, tout homme qui combat pour conserver l'intégrité de sa patrie, pour assurer la permanence des coutumes ancestrales, pour garder ses institutions, pour pratiquer intégralement sa foi, pour parler sa langue, pour élever ses enfants dans l'amour de Dieu, dans le respect du droit et des gens, sitôt l'âge mûr venu, rencontre sur sa route la grande tentation dont l'issue, fatalement, fera de lui un opportuniste ou un patriote, à moins qu'elle n'en fasse un anglicateur ou un renégat.

Il n'en peut être autrement, dans notre pays, où, depuis cinquante ans surtout, la mentalité nationale est faussée.

Si, une fois le gouvernement responsable acquis, au lieu de s'attarder à faire de la politique, nos représentants avaient repris le chemin de leur foyer, se donnant pour mission particulière d'assurer la permanence de nos institutions, tout en tenant un œil ouvert sur les agitateurs

politiques, il ne serait peut-être pas aujourd'hui nécessaire de venir chercher au tombeau de Dollard des motifs de patriotisme.

Ils ont cru mieux faire de s'attarder à la politique, tout en tenant un œil ouvert sur nos institutions !

Or vous le savez, ce n'est pas le lieu ni l'heure de le rappeler, que de poussières sont tombées dans l'unique œil ouvert des politiciens canadiens-français !

Heureusement, des hommes ont surgi, à l'âme énergique, au cœur large, à l'esprit droit et sûr. Ils ont été le point de ralliement des meilleurs éléments de la race. De leur plume ou de leurs lèvres sont tombées les paroles qui régénèrent et vivifient. Au grand jour, face à face avec l'ennemi, ils ont mené leurs batailles. Ils ont fondé des œuvres qui comptent et qui demeurent. La *Société du Parler français* de Québec en est une. L'*Association d'Éducation* d'Ontario en est une autre. Peut-être bien aussi l'*Action française* est-elle de celles-là. On appellera longtemps encore ces fondateurs des illuminés. M'est avis, Messieurs, que c'est auprès de ces hommes qu'il vous faut aller chercher la véritable notion du patriotisme si vous comprenez, à la façon de Dollard, que le chemin de l'amour dans la souffrance est la voie la plus sûre vers la gloire dans l'immortalité.

O Dollard ! Toi dont les mânes flottent, en ce moment, au-dessus de cette assemblée de jeunes gens, tous fils de gentilshommes, venus des quatre coins de la province de Québec et de l'Ontario te présenter leurs excuses pour le silence de la race à ton égard dans les siècles passés, et te témoigner l'admiration qu'ils professent pour ton dévouement envers la patrie, apprends-leur, je t'en supplie au nom de tous les pères canadiens-français que je représente en ce moment, que la lutte n'est possible, pour eux comme pour toi, aujourd'hui comme hier et bien moins que demain, qu'à la façon des chevaliers vaillants, fidèles à Dieu, fidèles aux anciens, fidèles à leur mère, fidèles à leur langue, trouvant dans leur foi la force et le motif de leurs actions.

Apprends-leur, je t'en supplie, la fidélité à leur serment de jeunesse, afin que, dans la vie, ils sachent se recueillir, prendre conscience du devoir, lui jurer fidélité, communier à la Table Sainte, communier avec les morts, et se précipiter à la rencontre des manants, qu'ils s'appellent barbares modernes, opportunistes, faux moralistes, bolchévistes, profiteurs de guerre ou mangeurs de Français !

O Dollard, parce que déjà dans la gloire révélatrice du passé et de l'avenir, tu sais quelles luttes gigantesques, depuis deux siècles et demi et plus, il nous a fallu soutenir pour continuer ta lutte contre la barbarie, pour résister à l'anglicisation systématiquement organisée, pour éviter la conquête américaine, pour rester ce que nous sommes encore aujourd'hui sur ton tombeau : catholiques et Français ! tu le sais aussi : l'avenir de notre pays est gros d'orages. Mets au cœur de ces jeunes gens qui t'honorent et te bénissent, une parcelle des sentiments dont l'ensemble forma ton âme de héros. En pareille terre, tout grandit et tout mûrit très vite. Demain, ils seront les hommes auxquels les destinées du pays seront confiées. Fais en sorte qu'ils conservent dans l'action, jusqu'à l'épreuve, ton amour, ta vaillance et ta foi, qui les aideront à accomplir, sous le regard de Dieu, pour notre cher pays, le sacrifice de leur vie, s'il est dans les desseins de la Providence de le leur demander.

Et pour que ma prière soit une prière collective, écoute cette dernière pensée que je lis présentement au fond du cœur de chacun de ces jeunes gens qui m'entourent : C'est, à ton exemple et sur ton tombeau, le serment qu'ils prêtent à la Patrie.

O Patrie canadienne, c'est aujourd'hui ta fête. Croyants en la communion des Saints, nous savons que tous ceux qui t'aimèrent et te servirent en esprit et en vérité, nous écoutent et nous entendent en ce moment.

Désormais Dollard est notre modèle !

Désintéressés comme lui, braves comme lui, croyants comme lui, nous jurons de poursuivre les luttes de demain, pour nos foyers et pour nos autels, visière haute, poitrine découverte, au grand jour, sur les monts et dans la plaine.

Nous jurons de rester identiques à nous-mêmes, dans la vie publique comme dans la vie privée.

Nous jurons d'être à jamais, sur la terre canadienne, les chevaliers de Dollard, c'est-à-dire les défenseurs du droit, de la justice, de la civilisation, de la chrétienté, et de la langue française.

Nous jurons un amour indéfectible à la foi de nos pères, aux traditions de nos pères, à la langue de nos pères.

Pour ces motifs, notre vie t'appartient, O Patrie, et si pour assurer ta permanence il faut d'autres hécatombes, tes enfants d'aujourd'hui, comme Dollard au Long-Sault, sont prêts à mourir !